

Suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif & Cellule CICRA

I - PRESENTATION DU SERVICE

La modification des statuts du Syndicat des Eaux a été entérinée par Arrêté Préfectoral n°13-3107bis-DRCTE-B2 du 20 décembre 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat des Eaux, lorsqu'il est titulaire des compétences eau potable et assainissement collectif, se substitue donc aux syndicats de base et aux collectivités délégantes.

Ainsi, afin d'anticiper le surcroît d'activité lié au suivi et au contrôle des services d'exploitation d'eau potable et d'assainissement collectif, le Syndicat des Eaux s'est doté courant de l'année 2015 d'un nouveau service : le Service suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif, auquel a été rattachée la CICRA (Cellule Inspection et Contrôle des Réseaux d'Assainissement).

En ce qui concerne l'activité suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif, les principales missions du service sont :

- la passation, le renouvellement et la modification des contrats d'affermage des services d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- le suivi, le renouvellement et la passation des conventions d'achat/vente d'eau en gros et de déversement des eaux usées, directement liées aux contrats d'exploitation eux même ;
- la vérification des rapports annuels des exploitants, des Comptes Annuels des Résultats d'Exploitation (CARE) et la rédaction des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif (RPQS) ;
- la validation des comptes et programmes de renouvellement ;
- la veille au respect des engagements contractuels : financiers (maîtrise et contrôle du prix de l'eau), patrimoniaux (entretien et renouvellement des ouvrages) et qualitatifs (optimisation des indicateurs de performances) ;
- la rédaction de documents de référence : contrat d'objectifs d'assainissement collectif de la RESE, règlement de service, autorisation de rejet... ;
- la veille technique et réglementaire.

Toutes ces missions sont réalisées dans le cadre de relations partenariales étroites avec les autres services tel que le bureau d'études et travaux, le service SIG (Système d'Information Géographique), le service comptable et le responsable qualité.

En ce qui concerne la CICRA, composée d'un Responsable Technique, Patrick Chalmette, d'un inspecteur et d'un opérateur, les principales missions confiées sont :

- l'inspection télévisée des réseaux anciens ;
- l'inspection des réseaux neufs et réhabilités avant réception des travaux, avec inspection télévisée et contrôle d'étanchéité pour les réseaux gravitaires et test sous pression pour les conduites de refoulement.

II - LA GESTION ADMINISTRATIVE DES CONTRATS

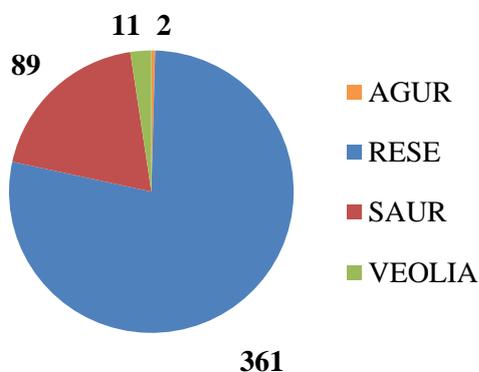
1. Les modes d'exploitation des services publics

2.1 Définition et contexte réglementaire :

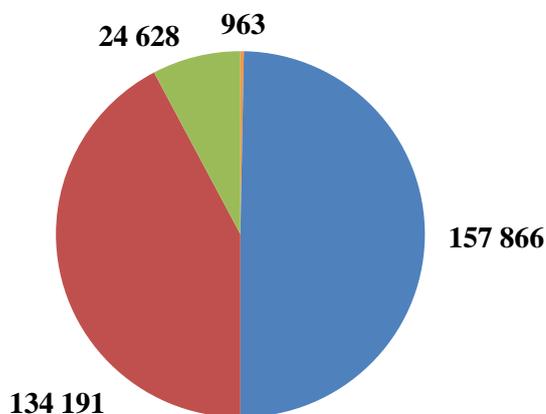
En ce qui concerne le territoire de compétence du Syndicat des Eaux, les contrats sont principalement soumis à deux régimes :

- ✓ **La gestion directe** du service (assurée par les services de la RESE, Régie du Syndicat des Eaux, sans personnalité morale, dotée de la seule autonomie financière) ;
- ✓ **La gestion déléguée** selon la méthode du **contrat d'affermage**. L'exploitation des ouvrages d'eau potable ou d'assainissement collectif est confiée au fermier (déléataire). Le Syndicat des Eaux reste propriétaire des ouvrages. Le fermier assure l'exploitation à ses risques et périls, il est rémunéré au moyen de redevances prélevées directement auprès des usagers.

Nombre de communes desservies par exploitant en 2016
Compétence eau potable



Nombre d'abonnés par exploitant en 2016
Compétence eau potable



2.2 - La RESE et les contrats d'objectifs

La RESE intervient sur 361 communes en eau potable et 150 communes en assainissement collectif.

En collaboration avec les services de la RESE, un contrat d'objectifs d'assainissement collectif a été élaboré par le service suivi et contrôle des services d'exploitation d'eau potable et d'assainissement collectif courant de l'année 2015 pour une mise en application dès le 1^{er} janvier de l'année 2016.

Conformément à ce qui avait été réalisé pour l'eau potable et dans un souci d'équité avec les délégataires privés, le contrat d'objectifs a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la RESE assure l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif qui lui sont confiés par le Syndicat des Eaux.

En ce qui concerne le contrat d'objectifs d'eau potable, en vigueur depuis janvier 2013, les indicateurs de performance hydraulique des réseaux applicables en 2016 ont été renforcés pour poursuivre l'amélioration du rendement.

2.3 - Les avenants aux contrats de délégation de services publics passés en 2016

Dix avenants d'ordres patrimoniaux et réglementaires et ayant des conséquences économiques sur les contrats d'affermage, ont été passés en 2016.

III - LE SUIVI DE L'EXPLOITATION

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat des Eaux doit présenter à son assemblée délibérante et au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau. Ces rapports sont soumis chaque année à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. En 2016, les RPQS de l'année 2015 ont été présentés à la CCSPL le 19 mai 2016.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports sont fixés par décret. Au nombre de 18 pour l'eau potable et 20 pour l'assainissement, les indicateurs sont de deux types : des indicateurs descriptifs, qui permettent de caractériser le service, et les indicateurs de performance qui permettent d'évaluer sa qualité. Les indicateurs de performance ont été recensés et sont présentés en partie ci-après en page 19.

2. Rapport Annuel d'exploitation / RAD

Pour chaque service d'eau potable et d'assainissement collectif, les exploitants produisent à l'autorité délégante, chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de l'exploitation des services publics et une analyse de leur qualité (Article 1411-3 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016).

Ces rapports s'intitulent rapport annuel d'exploitation pour les services exploités par la RESE.

Les délégataires produisent un rapport annuel du délégataire (RAD) qui comporte notamment le compte annuel de résultats d'exploitation (CARE).

Les données issues des rapports annuels concernant l'activité 2015 ont ainsi été mises à l'ordre du jour des réunions de Commissions Territoriales qui se sont déroulées au 1^{er} semestre 2016.

3. Le suivi des engagements :

3.1 - Le suivi financier :

Les redevances eau et assainissement :

L'ensemble des tarifs appliqués en 2016 par les délégataires a été vérifié par le service. Depuis 2016, ils seront vérifiés un mois avant la facturation aux usagers.

L'aide à la performance épuratoire :

Le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne 2013-2018, prévoit le versement d'une aide à la performance épuratoire (APE) pour chaque système d'assainissement collectif. Cette aide est accordée en fonction de la performance des systèmes d'assainissement (qualité de traitement des stations d'épuration, bonne gestion finale des boues, qualité de l'exploitation).

Certains contrats d'affermage prévoient le versement des APE aux délégataires. Le service a recensé et vérifié la bonne attribution des aides pour l'année 2015, versées en 2016.

3.2 Le suivi de l'exploitation :

Le service a en charge la veille au respect des engagements contractuels des exploitants.

En 2016, sur 53 contrats d'affermage et d'objectifs, le service a étudié les indicateurs de performance de 22 contrats depuis leur commencement.

Principaux critères suivis :

- Les faits marquants et difficultés rencontrés par les exploitants ;
- Le suivi patrimonial des ouvrages et du réseau (mise à jour et enrichissement du SIG, suivi des programmes et comptes de renouvellement, renouvellement des compteurs, des branchements et des organes électromécaniques) ;
- L'entretien réalisé sur le réseau et les ouvrages (fuites réparées sur les réseaux, nettoyage des réservoirs d'eau potable, hydrocurage préventif des réseaux d'assainissement et des postes de relevage) ;
- Les clauses de révision contractuelles ;
- Les indicateurs de performance hydraulique (rendement et indice linéaire de pertes) ;
- L'assiette de facturation.

Ces informations sont partagées et mises à disposition du service Etudes et Travaux.

4. Les faits marquants de l'année :

Le droit des délégations de service public a été revu en profondeur avec la publication de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016, transposant la directive européenne relative à la réforme du droit des concessions. Cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

La procédure issue de la loi Sapin et de sa transposition aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales est donc profondément remaniée pour tous les contrats concernés.

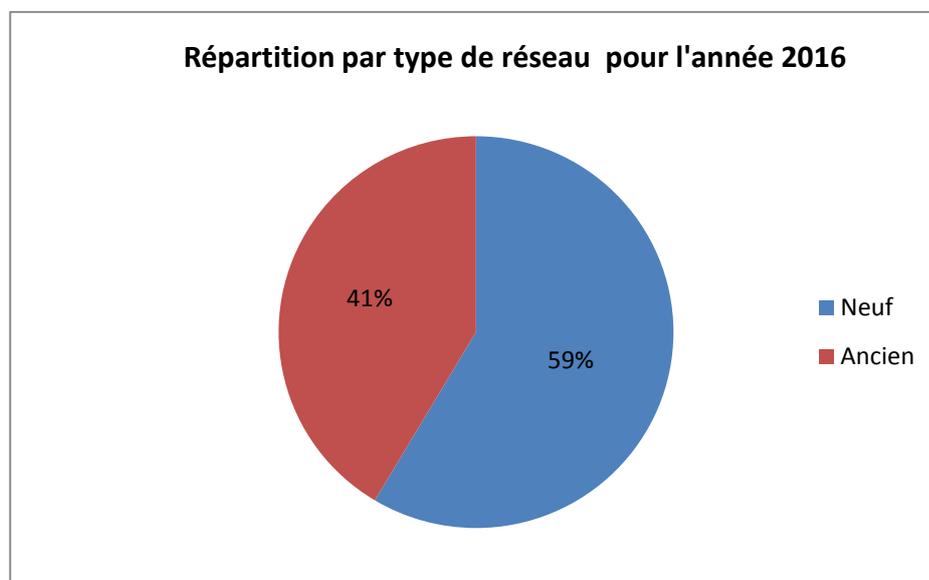
Ces textes s'appliquent aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2016. Toutefois, un dispositif d'entrée en vigueur spécifique est prévu pour l'ensemble des dispositions relatives à la modification des contrats de concession en cours d'exécution.

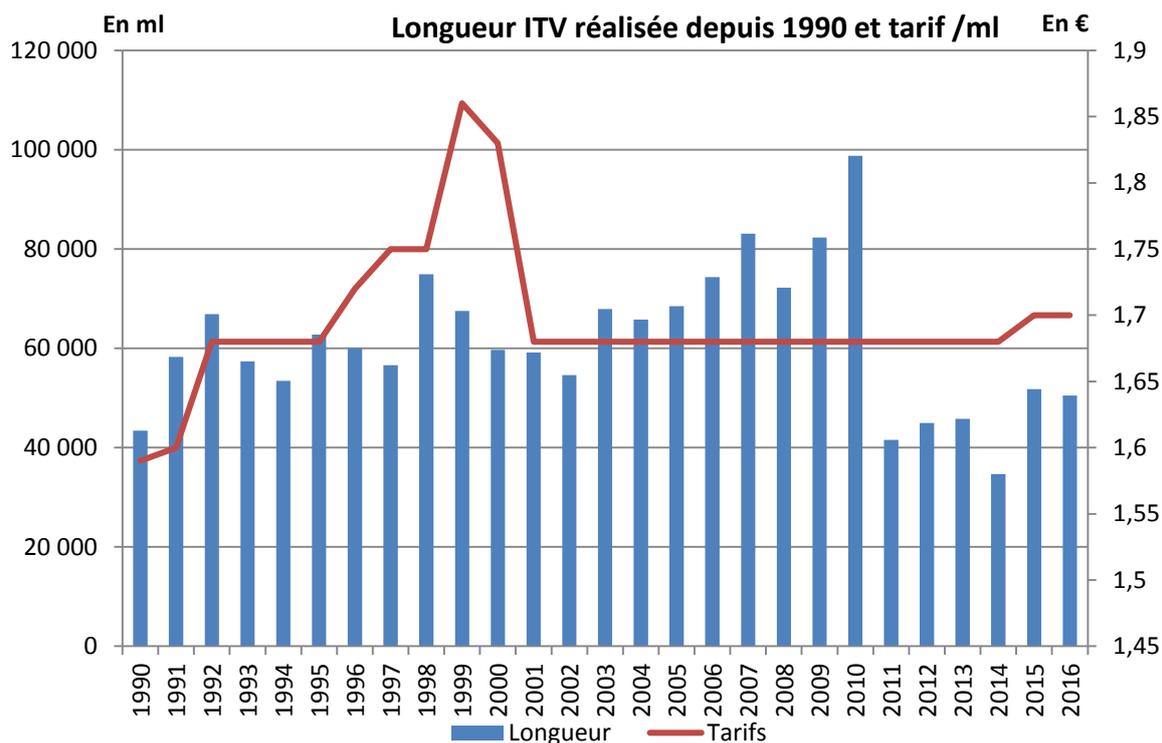
IV – Cellule d’Inspection et de Contrôle des Réseaux d’Assainissement (CICRA)

La CICRA a obtenu le 17 Septembre 2014 l'accréditation COFRAC pour l'inspection télévisée et le contrôle d'étanchéité des réseaux d'assainissement pour la période 2014-2018.

1 – Inspection Télévisée

Au cours de l’année 2016, le Syndicat a visualisé 50,5 km de réseaux (51,8 km en 2015) répartis de la façon suivante :

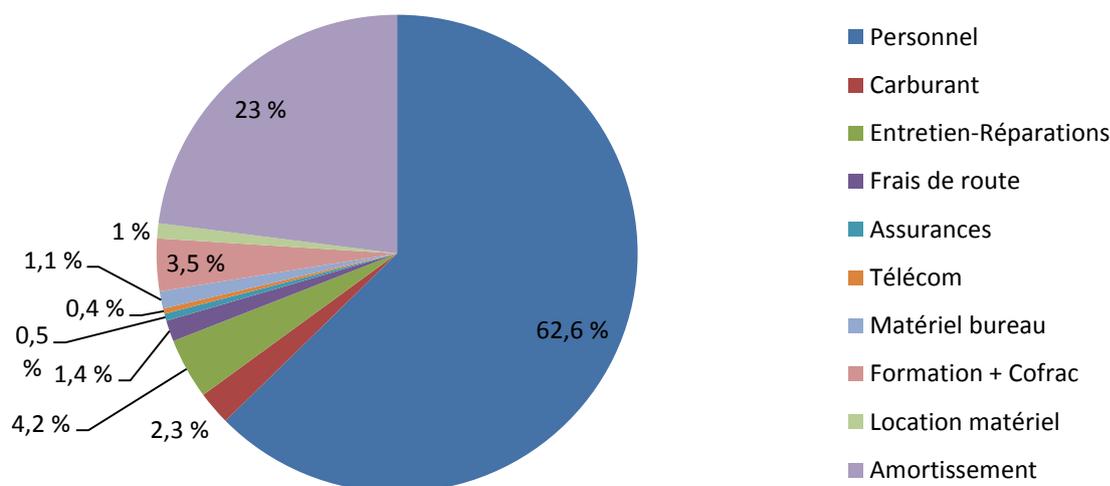




On constate qu'entre 2003 et 2010, le linéaire est souvent proche de 70-75 km. Par contre, depuis 2011, année à partir de laquelle une partie des inspections de réseaux neufs ont été confiées à des cabinets accrédités Cofrac, une baisse significative est observée puisque la longueur inspectée est plus proche de 45 km. 2014 fut l'année consacrée en partie à l'obtention de l'accréditation d'où une forte baisse des inspections. Cependant, on peut constater que 2015 tend à repartir vers une hausse des prestations. 2016 confirme une stabilité du linéaire effectué.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante : 81 314,37 € HT

Dépenses 2016

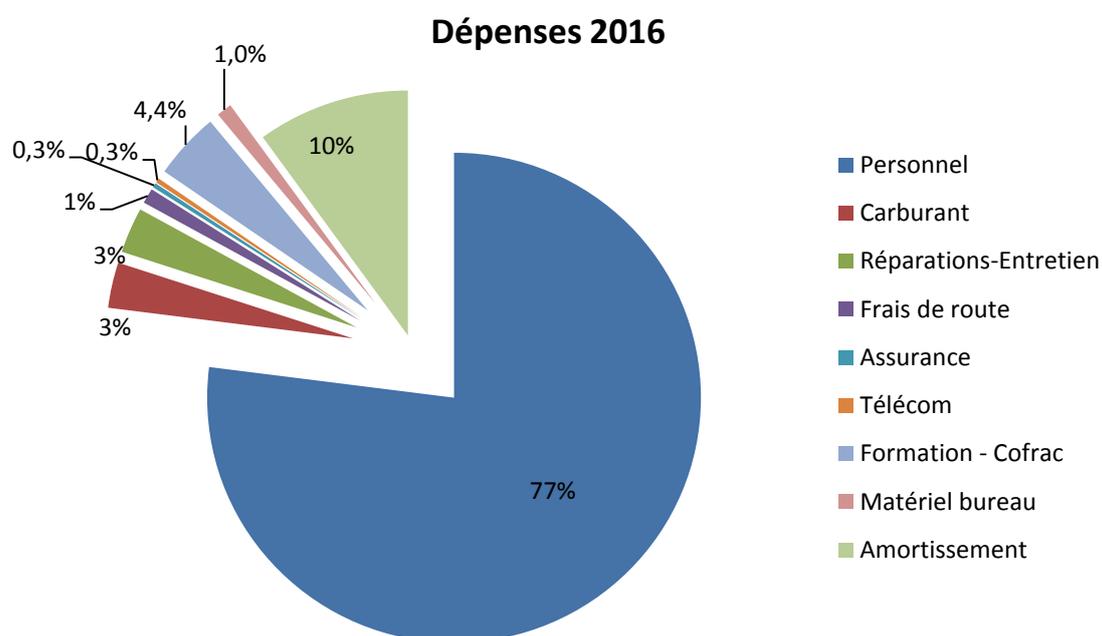


Le montant des recettes s'élève à 85 848,48 € HT.

2 - Contrôle d'Étanchéité

Au cours de l'année 2016, la CICRA a réalisé le contrôle d'étanchéité de 3 129 tronçons d'assainissement (2 407 en 2015) et a effectué 1 828 ml de tests sous pression (4763 ml en 2015)

Le montant des dépenses se répartit comme suit : 98 463,10 € HT



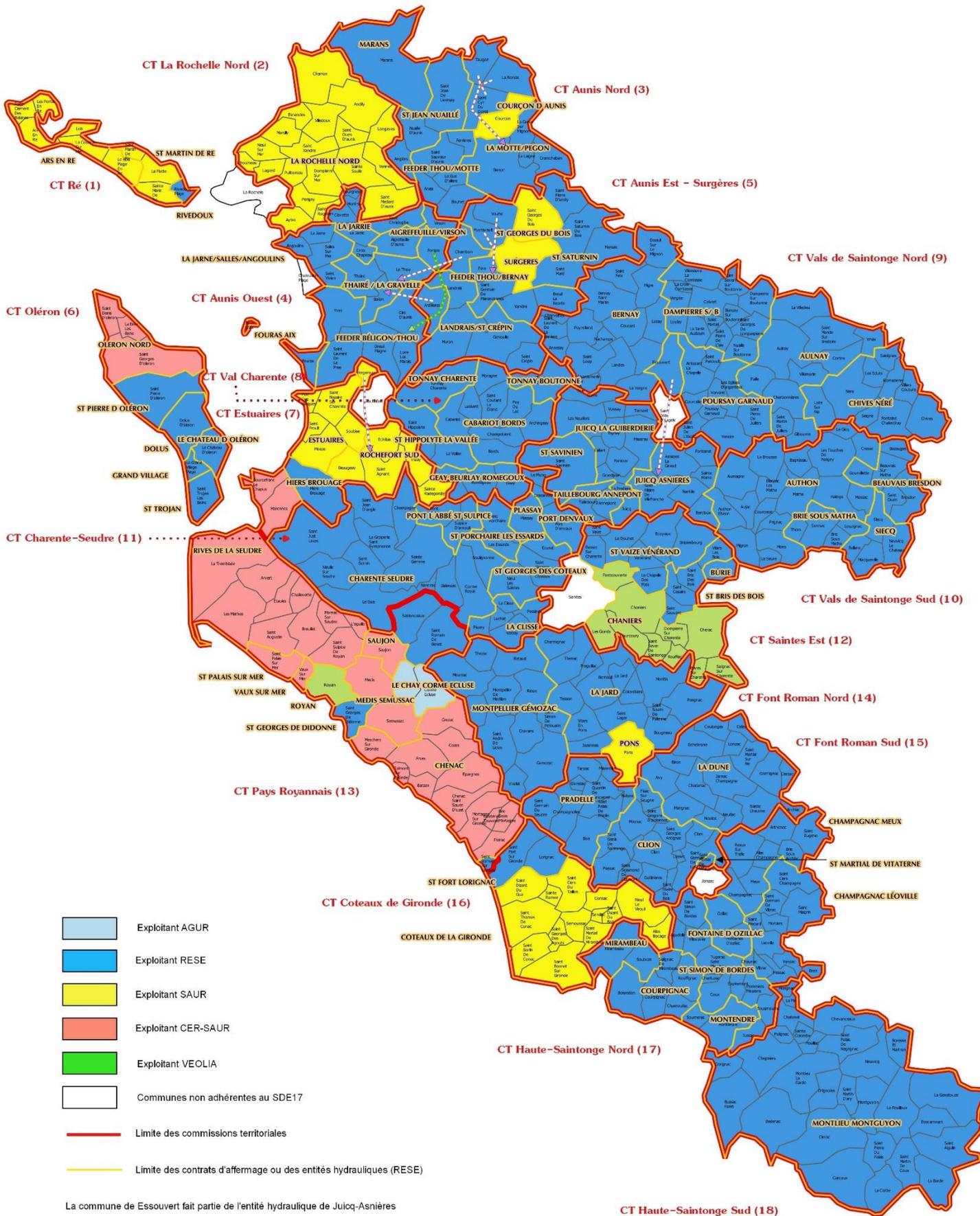
Le montant des recettes s'élève à 95 861,60 € HT.



V - LES ANNEXES

I - Cartes présentant les contrats d'affermage et les entités hydrauliques EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

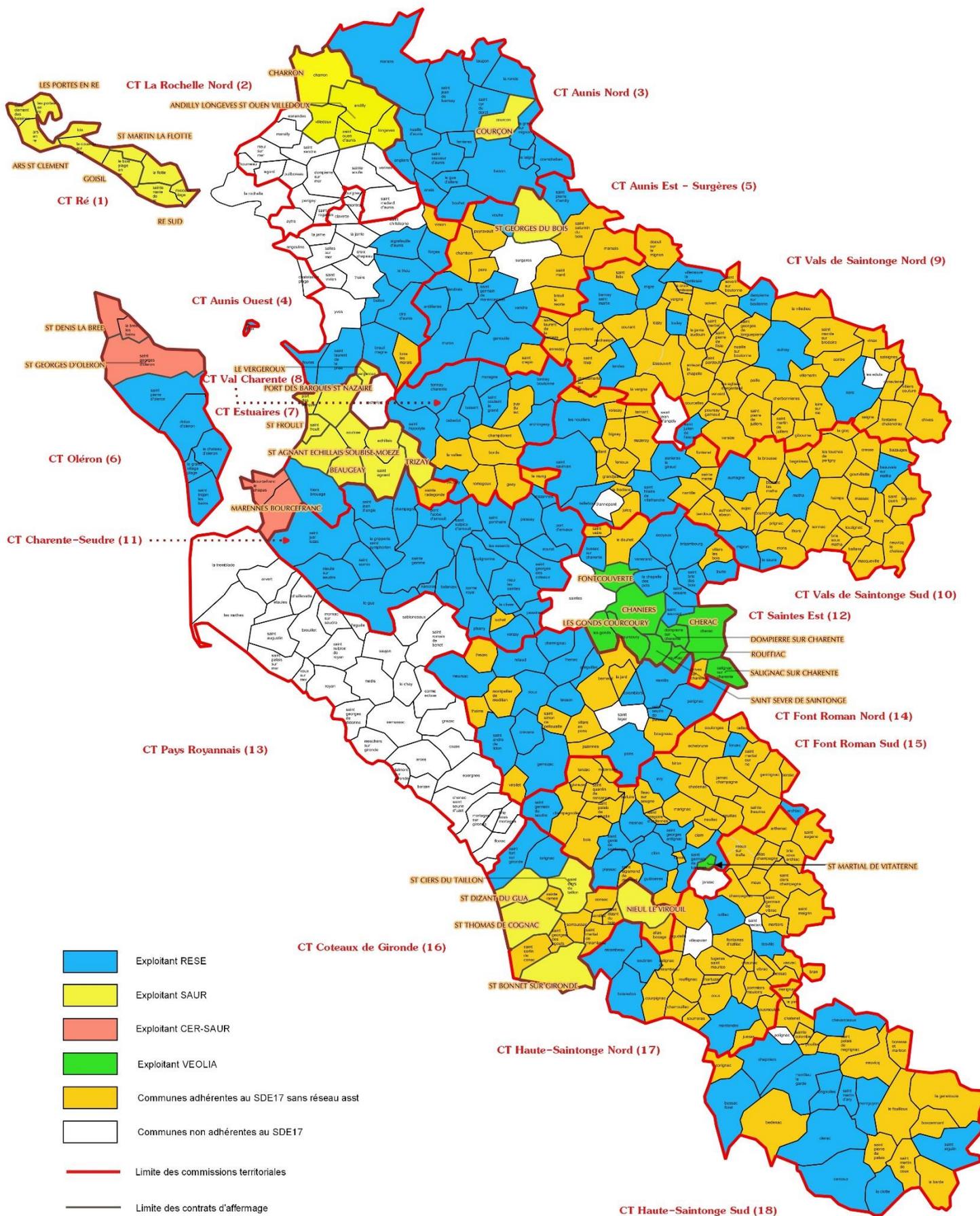
Contrats d'affermage et entités hydrauliques



La commune de Essouvert fait partie de l'entité hydraulique de Juicq-Asnières

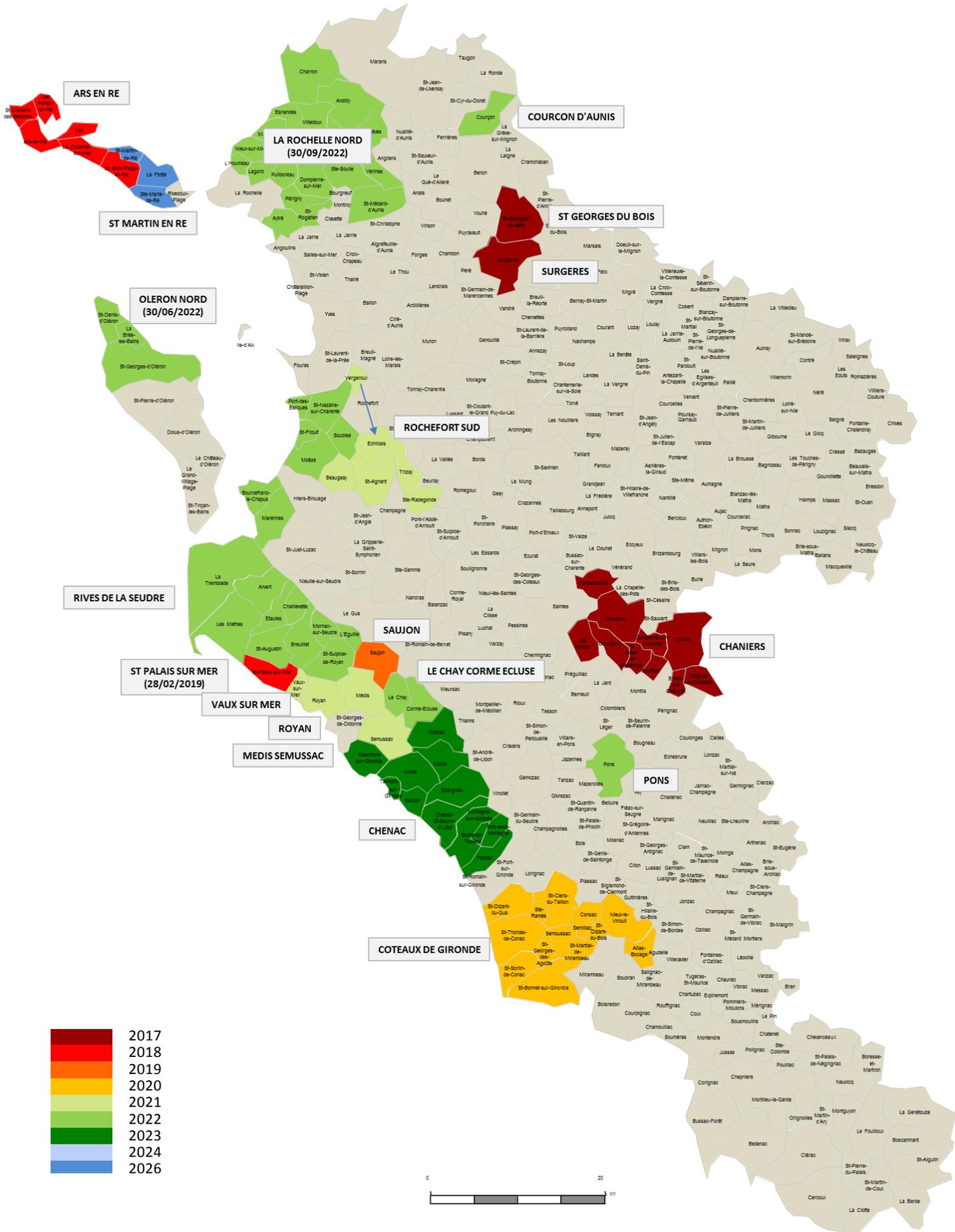
La commune de Vergeroux fait partie du périmètre d'affermage de Rochefort Sud

Contrats d'affermage et systèmes d'assainissement

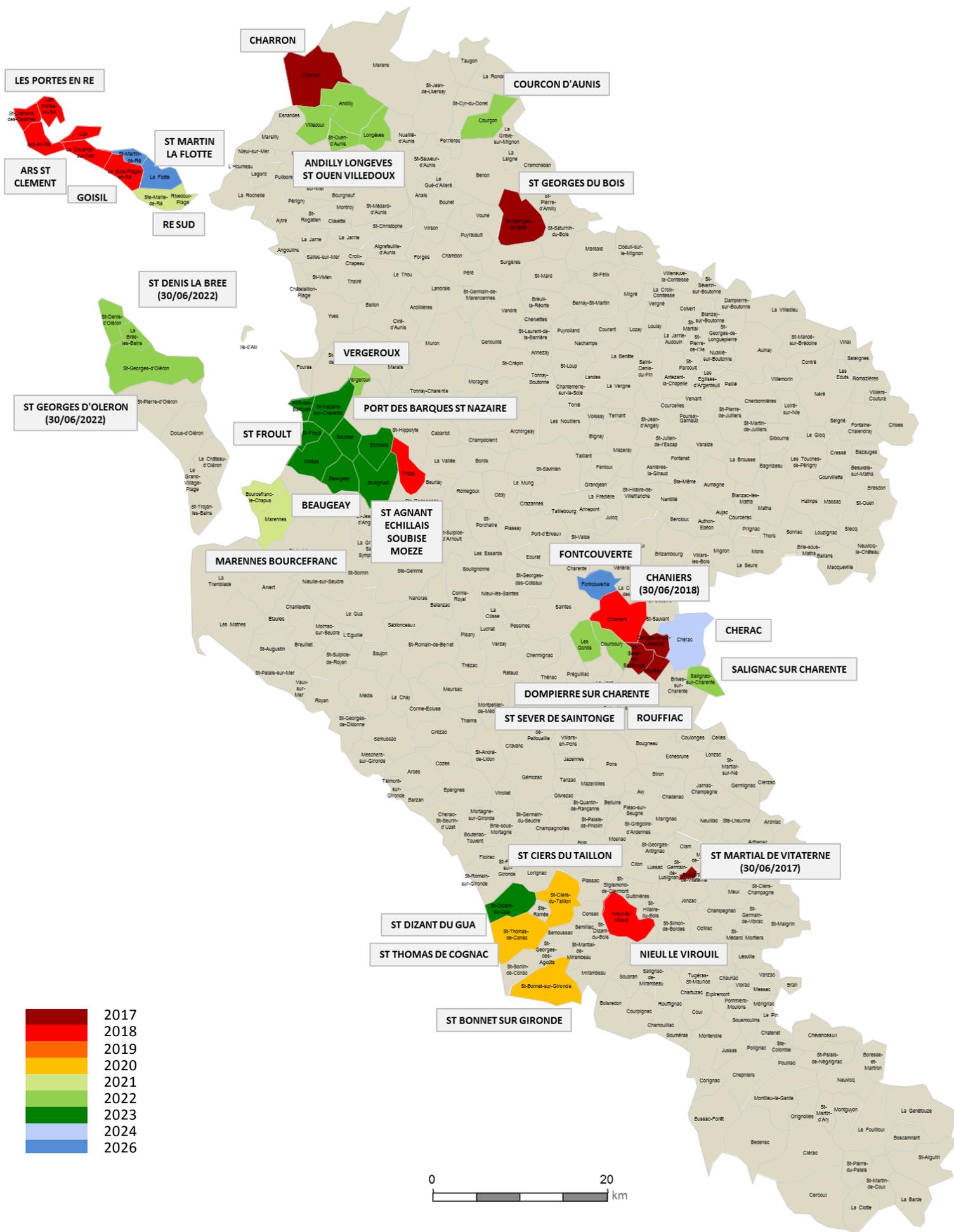


**II - Cartes présentant les échéances des
fins de contrat EAU POTABLE et
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Contrats d'affermage: Année de fin de contrat



Contrats d'affermage: Année de fin de contrat



III - Tableaux de suivi des contrats d'affermage et graphiques

EAU POTABLE		20 contrats		157 499 abonnés				
CT	COLLECTIVITES	Exploitant	Date début	Date fin	Durée	Abonnés	AMO en cours	Échéance AMO
12	CHANIERS	VEOLIA	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	5 748		
5	ST GEORGES DU BOIS	SAUR	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	901	GETUDES	2012-2017
5	SURGERES	SAUR	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	3 497		
1	ARS EN RE	SAUR	01/01/2006	31/12/2018	13 ans	11 088		
13	ST PALAIS SUR MER	CER	01/03/2007	28/02/2019	12 ans	5 702		
13	SAUJON	CER	01/01/2008	31/12/2019	12 ans	4 310		
16	COTEAUX DE GIRONDE	SAUR	01/01/2009	31/12/2020	12 ans	2 987		
13	ROYAN	VEOLIA	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	18 488	GETUDES	2015-2017
13	MEDIS-SEMUSSAC	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	2 741	GETUDES	2015-2017
7	ROCHEFORT-SUD	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4 278		
13	VAUX SUR MER	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4 988		
6	OLERON NORD	CER	01/01/2011	30/06/2022	11,5 ans	12 071		
2	LA ROCHELLE NORD	SAUR	01/10/2010	30/09/2022	12 ans	32 189		
13	LE CHAY/CORME-ECLUSE	AGUR	01/01/2016	31/12/2022	7,0 ans	945		
3	COURCON D'AUNIS	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	758		
14	PONS	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	2 436	GETUDES	2011-2016
7	ESTUAIRE DE LA CHARENTE	SAUR	01/01/2010	31/12/2022	13 ans	3 341		
13	RIVES DE LA SEUDRE	CER	28/04/2008	31/12/2022	14,7 ans	24 920		
13	CHENAC	CER	01/01/2012	31/12/2023	12 ans	8 246	GETUDES	2013-2016
1	ST MARTIN DE RE	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	7 865		

ASSAINISSEMENT		31 contrats		50 219 abonnés				
CT	COLLECTIVITES	Exploitant	Date début	Date fin	Durée	Abonnés	AMO en cours	Échéance AMO
15	ST MARTIAL DE VITATERNE	VEOLIA	01/07/2005	30/06/2017	12 ans	166	RESE à partir du 01/07/2017	
12	DOMPIERRE S/CHARENTE	VEOLIA	01/07/2005	31/12/2017	13 ans	171		
2	CHARRON	SAUR	01/07/2002	31/12/2017	15,5 ans	760	RESE à partir du 01/01/2018	
12	ROUFFIAC	VEOLIA	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	155		
5	ST GEORGES DU BOIS	SAUR	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	771	GETUDES	2012-2017
12	CHANIER	VEOLIA	01/07/2006	30/06/2018	12 ans	1182		
7	TRIZAY	SAUR	01/01/2006	31/12/2018	13 ans	432		
1	LES PORTES EN RE	SAUR	01/01/2006	31/12/2018	13 ans	1779		
16	NIEUL LE VIROUIL	SAUR	01/01/2007	31/12/2018	12 ans	76		
1	GOISIL	SAUR	01/01/2007	31/12/2018	12 ans	5806	GETUDES	2012-2020
1	ARS/ST CLEMENT	SAUR	01/01/2006	31/12/2018	13 ans	2893		
16	ST BONNET SUR GIRONDE	SAUR	01/01/2009	31/12/2020	12 ans	103		
16	ST CIERS DU TAILLON	SAUR	01/07/2010	31/12/2020	10,5 ans	58		
16	ST THOMAS DE CONAC	SAUR	01/01/2009	31/12/2020	12 ans	132		
1	RE-SUD	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4383		
7	MARENNES-BOURCEFRANC	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	5284		
6	ST DENIS/LA BREE	CER	01/01/2011	30/06/2022	11,5 ans	4585		
6	ST GEORGES D'OLERON	CER	01/10/2010	30/06/2022	11,8 ans	5648		
12	LES GONDS/COURCOURY	VEOLIA	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	806		
12	SALIGNAC SUR CHARENTE	VEOLIA	01/07/2010	31/12/2022	12,5 ans	117		
2	ANDILLY-LONGEVES-ST OUEN-VII	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	2572		
3	COURCON/BENON	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	739		
7	VERGEROUX	SAUR	01/07/2010	31/12/2022	12,5 ans	463		
7	PORT DES BARQUES-ST NAZAIRE	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8 ans	1752		
16	ST DIZANT DU GUA	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8,0 ans	106		
7	ST FROULT	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8,0 ans	172		
7	ECHILLAIS-SOUBISE-ST AGNANT-I	SAUR	01/01/2012	31/12/2023	12 ans	3458		
7	BEAUGEAY	SAUR	01/07/2015	31/12/2023	9 ans	91		
12	CHERAC	VEOLIA	01/01/2013	31/12/2024	12 ans	129		
12	FONTCOUVERTE	VEOLIA	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	844		
1	ST MARTIN-LA FLOTTE	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	4586		

